

# CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS DANS L'ÉDUCATION : OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Depuis le 16 mars l'académie de Strasbourg (le 9 mars pour le Haut-Rhin) est à l'arrêt. La majorité des agents du service public de l'éducation sont obligés d'exercer leurs fonctions par l'intermédiaire du télétravail. Où en sommes-nous ? Sud éducation Alsace fait le point.

## Face aux injonctions au télétravail !

La mise en place du télétravail dans l'éducation s'est déroulée de façon assez chaotique. Malgré les annonces de J-M Blanquer disant que tout était prêt pour que l'école puisse pratiquer l'enseignement à distance, il n'en est rien. Les dysfonctionnements se sont révélés fréquents dès le premier jour de sa mise en place. Les serveurs n'ont pas tenu le coup face au grand nombre de connexions (enseignant•es, élèves et familles) et la mise en place du travail s'est révélée et se révèle encore fastidieuse. Les personnels administratifs quand à elles.eux éprouvent les mêmes difficultés, que ce soit dans l'accès au télétravail ou dans son utilisation.

S' il faut relever une nette amélioration depuis, afin de palier le manque de préparation de l'éducation nationale, les enseignant.s ont dû utiliser des outils alternatifs aux solutions officielles bancales. Les enseignant.e.s ne peuvent être tenu.e.s responsable du non respect des principes de la RGPD.

Les conséquences pour celles et ceux qui télétravaillent sont importantes. La durée du télétravail est légalement limitée à trois jours par semaine alors que le temps de travail se maintient voire augmente contrairement à ce que Sibeth N'Diaye a pu laisser entendre. Certains collègues ne possèdent ni les outils nécessaires, ni la maîtrise qui va avec pour pouvoir exercer ce travail à domicile. Dans certains cas, des collègues ont dû s'équiper ou faire l'acquisition de services numériques spécialement dédiés au télétravail. L'employeur prendra-t-il en charge les coûts ?

Pour de nombreux-ses collègues, le télétravail se double aussi d'une obligation de garder leurs enfants la journée, de leur faire l'école dans le cadre de la continuité pédagogique, puis de s'occuper de leurs élèves en soirée, voire la nuit. C'est la double journée de travail, qui peut mettre en péril la situation familiale. Sud éducation Alsace rappelle aux personnels qu'il est possible de demander une ASA « garde d'enfants » si la situation devient difficile.

## Il n'y a pas de «continuité pédagogique» !

Ce terme constitue avant tout un leurre destiné à faire croire aux familles que tout peut se passer de façon ordinaire or le ministre de l'éducation semble oublier que l'acte d'enseigner ne peut se faire qu'en présentiel. La continuité pédagogique a notamment pour conséquence de faire peser la charge sur les élèves et leurs familles. Dans ce contexte, il est inadmissible de vouloir faire poursuivre celle-ci pendant les congés scolaires qui sont un temps de repos nécessaire pour les élèves.

**Sud éducation Alsace c/o Solidaires Alsace**

**1, rue Sédillot**

**67000 Strasbourg**

**sudeducalsace@gmail.com -- www.sudeducalsace.info**

éducation  
**Sud** ALSACE  
Union  
syndicale  
**Solidaires**

Pour les élèves et leurs familles, la mise en place de la « continuité pédagogique » est aussi très compliquée, en particulier dans les établissements où la fracture numérique est la plus présente et éloigne de nombreuses familles de la scolarité. Certains établissements appellent en outre à continuer les programmes et pratiquent toujours des évaluations, ce qui constitue un autre facteur d'aggravation des inégalités scolaires et sociales. C'est un non-sens complet qui ajoute une pression supplémentaire aux élèves et à leurs familles dans une période de confinement pouvant créer des situations tendues et qui devrait être, au contraire, un moment de consolidation pédagogique et d'encouragement. En effet, certains parents se trouvent parfois démunis face à la multiplicité des plateformes qui servent à la transmission des devoirs, perdus dans l'instauration d'une relation professeur.e/élève avec leurs enfants, relation à laquelle ils ne sont pas habitués et qu'ils ne devraient pas avoir à assumer. N'oublions pas que certains travaillent et que, pour eux aussi, faire cours à la maison constitue un double travail !

Enfin, certaines consignes données par les chefs d'établissement et les IEN ont été particulièrement irresponsables dans le Haut-Rhin (et dans le Bas-Rhin certainement). En effet, les familles les plus impactées par la fracture numérique sont souvent contraintes de se déplacer dans les établissements afin d'obtenir les documents de travail, ce qui constitue un facteur de diffusion du Covid-19. Encore une fois ce sont les familles les plus précaires et les personnels administratifs qui sont obligés de mettre leur vie en danger sous pression d'une institution qui a imposé l'enseignement à distance sans aucune concertation ni en son sein ni avec les familles. A cela s'ajoute certaines consignes magiques données par les chefs d'établissement demandant aux enseignant•es de téléphoner tous les jours aux élèves avec leurs propres moyens.

**> Sud éducation Alsace appelle les collègues à exiger des ASA «garde d'enfants» auprès de l'administration qui doit libérer les collègues de leurs obligations ;**

**> Sud éducation Alsace exige que le troisième trimestre, les examens et l'orientation, notamment via Parcoursup soient neutralisé•es avec un investissement massif dans les lycées et les universités pour la rentrée 2020 ;**

**> Sud éducation Alsace appelle les collègues à ne pas évaluer et ne pas aborder de nouvelles notions au programme pour ne pas mettre inutilement la pression aux élèves et à leurs familles et accroître ainsi les inégalités ;**

**> Sud éducation Alsace appelle encore et toujours les personnels à refuser «l'union nationale» à décider collectivement des modalités de cette «continuité pédagogique» et à ne pas suivre les injonctions des chef•fes d'établissement.**

**Sud éducation Alsace c/o Solidaires Alsace**

**1, rue Sédillot**

**67000 Strasbourg**

**sudeducalsace@gmail.com -- www.sudeducalsace.info**

